

ZOOM SUR...

LES ACTIONS DU PAPI

ETUDES, PROJETS ET TRAVAUX

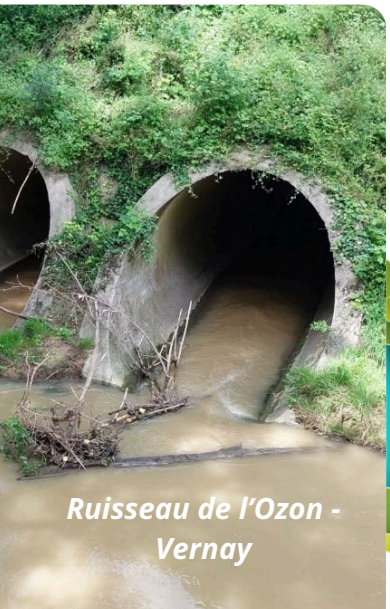


Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) se décline en 7 grands axes.

Cet article présente, pour chaque axe, les actions qui seront mises en œuvre au cours des six années du PAPI :

- Etudes ;
- Travaux ;
- Formations.

Tous ces projets poursuivent un objectif commun : améliorer la résilience du territoire du bassin versant de l'Ozon face aux inondations.



Ruisseau de l'Ozon - Vernay

SMAAVO
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'OZON

AXE 0
ANIMATION ET GOUVERNANCE

Cet axe porte sur l'animation et le pilotage général de la démarche PAPI, qui vise à pérenniser la gouvernance et le suivi du PAPI et à faire vivre le programme d'action dans sa généralité. Il en assure également le pilotage administratif et technique.

Pour suivre cet axe, trois personnes sont à plein temps sur le PAPI au sein du SMAAVO :

- Sarah ALMANZA, chargée de mission animatrice du PAPI ;
- Arthur JOLLY, chargé de mission vulnérabilité et gestion de crise ;
- Isabelle ROCHER, chargée de mission études et travaux.

L'axe prévoit le recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en place d'une démarche de concertation et de consultation du public, qui permettra de les modalités d'association des acteurs du territoire tout au long de la mise en œuvre du PAPI.

Enfin, deux bilans seront réalisés.
Le premier aura lieu à mi-parcours du PAPI. Cela permettra d'évaluer la dynamique de mise en œuvre du programme d'action au terme des trois premières années de mise en œuvre (2029) et, si besoin, de le faire évoluer pour l'ajuster aux nouvelles connaissances.
Le deuxième interviendra à la fin des six années du programme d'action. Le SMAAVO sera accompagné de par l'AMO pour anticiper et orienter la suite à donner à ce PAPI, avec l'objectif de continuer la gestion du risque inondation sur le territoire.

AXE 1
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

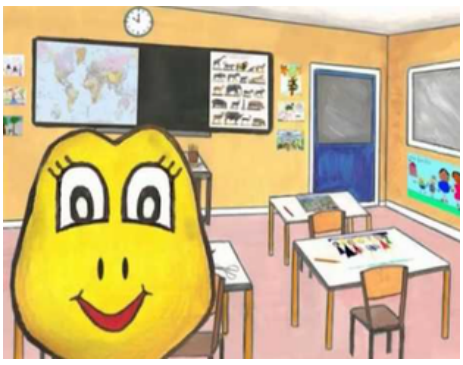
Journée mondiale des zones humides

Zones humides et biodiversité

L'axe 1 prévoit la mise en place d'un plan de communication pour la prévention des inondations. Destiné au public, le but est de développer durablement la conscience du risque et de donner à chacun les clés pour agir avant, pendant et après une inondation.

Le développement de la conscience du risque s'appuiera sur plusieurs actions :

- Mise en place de la *Lettre du PAPI*, qui reprendra l'actualité du PAPI (inscription à la lettre d'info du PAPI sur le site *smaavo.fr*) ;
- Mise en place d'évènements (animations pédagogiques, exposition), répartis sur les années de mise en place du PAPI ;
- Pose de repères de crues, installés sur des zones stratégiques, accessibles et facilement visibles pour le public ;
- Centralisation des données relatives aux périodes de crises dans une base de données permettant de faire une rétrospective des évènements. Cela permettra également de formaliser le cadre des retours d'expérience post inondation sur le territoire.



Arlette la tortue d'alerte

Les formations à la gestion des risques à destination des équipes communales sont prévues afin de clarifier les rôles en cas d'inondation.

De son côté, le SMAAVO accompagnera les communes dans l'élaboration ou la mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document vise à informer la population sur les risques naturels et technologiques présents sur le territoire communal. Il est complété par les consignes de sécurité à appliquer en cas de crise.

Trois études sont prévues dans le cadre de cet axe :

- La première portera sur les écoulements de coteaux visant à comprendre, caractériser et quantifier les inondations liées aux phénomènes de ruissellement. Cela permettra de mettre en place un plan d'action pour la gestion du ruissellement sur les secteurs prioritaires ;
- La deuxième sera axée sur le changement climatique vis-à-vis de la ressource en eau et son impact sur le régime hydrologique de l'Ozon ;
- La dernière, sera une étude d'opportunité et de faisabilité du redimensionnement du pont Giroud portée par la commune de Sérézin-du-Rhône.

AXE 2
SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

L'axe 2 porte sur le renforcement de l'instrumentation du bassin versant de l'Ozon. L'objectif est d'évaluer les besoins d'équipements de surveillance et de prévision des inondations (*échelles limnimétriques, stations hydrométriques, stations pluviométriques*) sur les cours d'eau et en cohérence avec les possibles systèmes d'endiguement du bassin. A ce jour, les seuls dispositifs de mesure sont :

- Une station hydrométrique - la Sarrazinière, installée dans le cadre du PAPI d'intention ;
- Une station d'observation des étiages ;
- 12 échelles limnimétriques et 4 stations pluviométriques.

Cela est complété par le dispositif Vigicrues FLASH sur les cours d'eau :

- L'Ozon au niveau de la combe Corneille jusqu'à sa confluence avec le Rhône ;
- L'Inverse du lieu-dit les Marais à Simandres jusqu'à sa confluence avec l'Ozon.

Logo du sipositif "Vigicrues"



Echelle limnimétrique
Pont Blanc, Saint-Symphorien-d'Ozon, 2026

AXE 3
ALERTE ET GESTION DE CRISE



L'axe 5 est centré sur les dispositifs d'alerte et de gestion de crise. Il prévoit la révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) de toutes les communes du bassin versant de l'Ozon, notamment les plus anciens dont la présence du volet "inondation" est à vérifier, à analyser et à mettre à jour le cas échéant. Conformément à la loi, les PCS doivent être mis à jour, a minima, tous les cinq ans.

Pour les communes de la CCPO, un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) va être réalisé. Ce dispositif, complémentaire des PCS, prépare et organise la solidarité intercommunale en situation de crise. Il accompagne chaque maire dans l'exercice de ses prérogatives lors des crises et dans ses missions de protection de la population.



Dans la continuité des PCS et du PICS, le SMAAVO propose un accompagnement pour les communes sur la réalisation de plans de gestion de crise et de continuité d'activités spécifiques aux établissements exposés. Cela se traduit par plusieurs plans de secours :

- Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) : définition de l'organisation interne à prévoir au sein d'un établissement scolaire afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel avant l'arrivée des secours - Elaboré par la personne en charge de l'établissement ;
- Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) : accompagnement à la mise en place d'une procédure interne, propre à l'établissement (entreprise et les établissements recevant du public), pour garantir la mise en sécurité du public et des salariés en cas d'inondation ;
- Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) : formalisation de la stratégie et de l'ensemble des dispositions prévues pour garantir la reprise et la continuité des activités d'une organisation (entreprise, service), pour garantir la mise en sécurité du public et des salariés en cas d'inondation.

Pour préparer les situations de crise, au moins trois exercices de gestion de crise à l'échelle du bassin versant seront réalisés. Ces exercices ont plusieurs fonctions :

- Favoriser l'appropriation des procédures de gestion de crise par les acteurs à l'échelle communale et intercommunale ;
- Evaluer le degré d'efficience des PCS et du PICS notamment en ce qui concerne le volet inondation et assurer l'opérationnalité des PCS/PICS ;
- Identifier d'éventuelles anomalies afin de procéder à des corrections ;
- Vérifier la mise en place de dispositifs performants de gestion de crise aux échelles communale et intercommunale.

Enfin, la dernière action de cet axe formalise l'alerte sur le territoire. Actuellement, un canal de communication regroupant le météorologue de Lyon Météo, les élus et les techniciens du SMAAVO sert de dispositif d'alerte en cas d'évènement. Les communes se chargent ensuite de déclencher l'alerte auprès des riverains. Si ce système convient aux élus, cette fiche action s'attache à formaliser :

LYON METEO

www..lyonmeteo.com

- Le processus d'alerte, en précisant les seuils de vigilance pluviométrique ;
- Les éventuels manques de qui seraient identifiés par les acteurs qui l'utilisent ;
- Les pistes d'amélioration pour mieux utiliser le dispositif ;
- Le document décrivant le fonctionnement du dispositif ;
- La rédaction de fiches réflexes en lien avec les seuils de vigilance pour les communes.

Ces éléments seront bien sûr partagés avec l'ensemble des acteurs qui l'utilisent.

irma
INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

Le SMAAVO accompagne les communes dans l'élaboration de leurs documents dans le cadre du PAPI, sur le volet inondation, en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa).

AXE 4
PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

L'axe 4 vise à intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme.

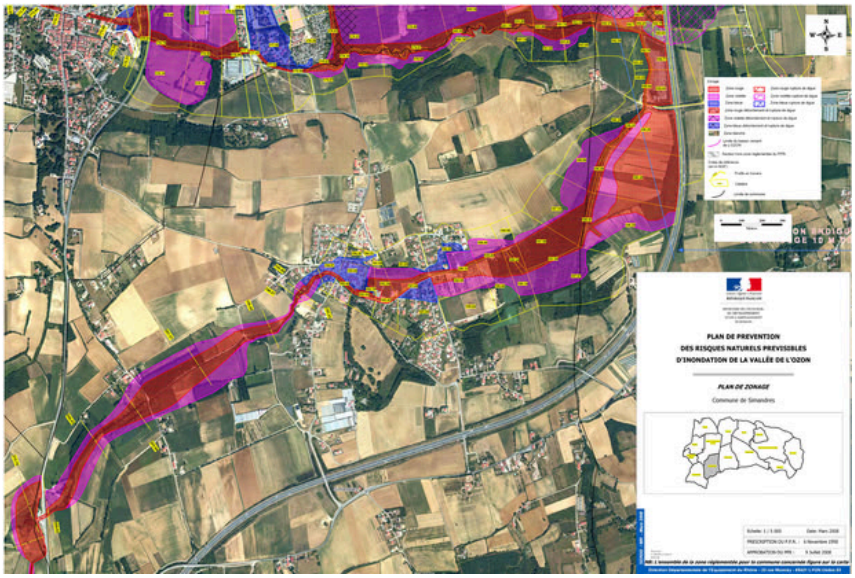
Pour cela, dans chaque commune du territoire, des zones seront définies afin d'y mettre en oeuvre des mesures de réduction de l'imperméabilisation des sols et de gestion des eaux pluviales. Le but étant de limiter le ruissellement et les risques de dégradation et de pollution des milieux aquatiques par temps de pluie.

Ces zonages visent trois objectifs :

- Intégrer la problématique des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire en préservant autant que possible le cycle naturel de l'eau ;
- Améliorer la gestion des eaux pluviales ;
- Encourager la gestion intégrée des eaux pluviales.

Il est à noter que, sur le territoire du PAPI, la compétence pluviale est détenue par les communes.

Chacune des douze communes du territoire est couverte par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLU-h) ou par un PLU. Le volet inondation y est intégré au travers du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRi). Les nouvelles connaissances sur le risque d'inondation créer dans le cadre du PAPI, devront être intégrées dans les documents d'urbanisme.



Extrait du PPRi

Une stratégie foncière partagée permettra de mobiliser et prioriser le foncier en fonction des besoins du territoire, tout en intégrant les enjeux de prévention des risques et de préservation des espaces naturels et agricoles.

Dans le cadre de l'ensemble de ces démarches, le SMAAVO sera un appui pour les communes lors des demandes d'urbanisme.

AXE 5
RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



L'axe 5 consiste à faire des diagnostics de vulnérabilité, puis les travaux en fonctions de leurs résultats pour :

- Les biens à usage d'habitation ;
- Les biens acceuillant des activités professionnelles d'entreprises ;
- Les établissements recevant du publics.

Les différents biens de chaque catégorie ont été précédemment identifiés et seront donc soumis à un diagnostic.

Un autre objectif de cet axe est la production d'un outil d'autodiagnostic à destination des entreprises. C'est-à-dire que les entreprises pourront d'elles-même évaluer l'exposition de leur site aux risques d'inondation. Cela permettra aux entreprises et particuliers d'accéder à des diagnostics de vulnérabilité ciblés.

Si l'axe 4 prévoit des formations à destination des élus, le 5ème prévoit de sensibiliser les gestionnaires de réseaux aux risques d'inondation, toujours dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité.

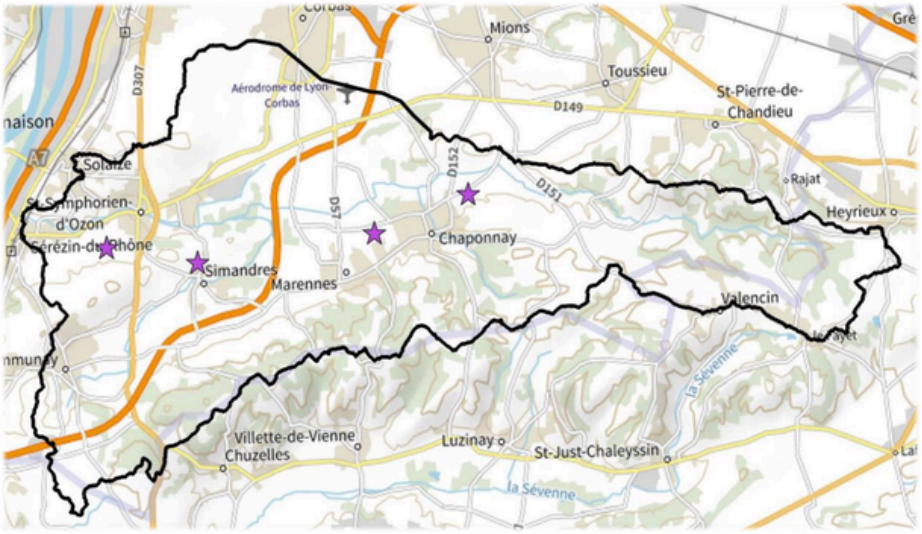
Enfin, cet axe prévoit l'aménagement d'un chemin d'écoulement à moindre dommage pour réduire l'exposition des enjeux. Cela peut se traduire par la reprise ponctuelle du nivellement des espaces publics pour le maintien des écoulements sur les espaces sans enjeux, ou encore d'optimiser la collecte des eaux de surface vers le réseau pluvial.

AXE 6
GESTION DES ÉCOULEMENTS

La première étape de l'axe 6 est une étude sur la suppression des points noirs hydrauliques liés aux embâcles et sur l'accompagnement à leur gestion sur le bassin versant de l'Ozon.

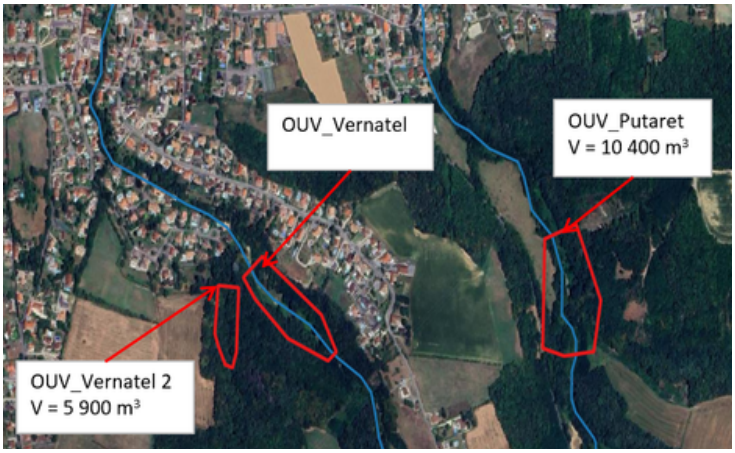
En parallèle de cette étude, des travaux de lutte contre l'érosion des sols agricoles seront réalisés. Ils auront lieu sur quatre sites déjà identifiés :

- La Coupière à Saint-Symphorien-d'Ozon ;
- Chatanay/Mouriliettes à Simandres ;
- Rechin à Chaponnay ;
- Massardière à Marennes.



Localisation des 4 sites

Le but des travaux est de protéger les enjeux exposés au risque d'inondation par ruissellement agricole *via* le ralentissement des écoulements à l'aide d'ouvrages d'hydraulique douce (fascine, bandes enherbées, noues d'infiltration) et d'aménagements au fil de l'eau.



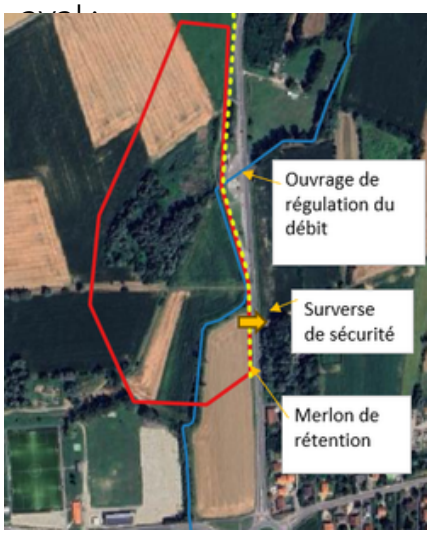
D'autres travaux sont prévus :

- Création de trois ouvrages de ralentissement dynamique sur le bassin versant amont du Putaret pour stocker et écrêter les apports pour les crues les plus défavorables. Ces ouvrages sont couplés pour réduire les volumes de crue alimentant le Putaret de Chaponnay. Ils seront situés :
  - 1 sur le tronçon amont du Putaret ;
  - 2 sur le Vernatel.

- Création de deux ouvrages de régulation hydraulique, situés sur le fossé du Plan et du Combeau. Leur but sera de ralentir les écoulements afin de limiter les apports d'eau vers l'Inverse et de réduire ainsi la pression sur les zones urbanisées en aval ;



Localisation des travaux sur le fossé



- Création d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur l'Inverse, en amont de la RD307 à Simandres. Il sera aménagé pour réduire les risques d'inondation par débordement dans le centre-ville de Simandres. Il permettra de protéger près de 200 personnes et préserver 23 emplois exposés au risque d'inondation lors des crues centennales.

Les autres projets de l'axe 6 portent sur des aménagements :

- Aménagement hydraulique en rive gauche de la Luyne, en amont de l'A46 ;
- Restauration du champ d'expansion de crue entre la Luyne et l'Ozon au sud de la zone industrielle du Pontet ;
- Parcours à moindre dommage le long du fossé en aval de la RD307, le long du lotissement des Tuillières.

Sur la Luyne, le but est d'optimiser son rôle hydraulique afin de réduire les risques d'inondation par débordement à Saint-Symphorien, notamment grâce à la reconnexion entre la Luyne et l'Ozon.

Le parcours à moindre dommage a pour ambition de diminuer l'exposition du lotissement *via* le recalibrage du fossé longeant la RD307 et en connectant le lit majeur gauche à l'Ozon et en aménageant un ouvrage de protection le long du lotissement.

L'axe 6 prévoit également la mise en œuvre du plan d'actions pour les Espaces de Bons Fonctionnement du bassin versant de l'Ozon (EBF). Ces EBF sont nécessaires au maintien et au retour du bon état des cours d'eau, des masses d'eau plus globales et des zones humides. Ainsi, dix actions seront réparties sur le territoire du bassin versant, pour rétablir le fonctionnement écologique.

AXE 7
GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

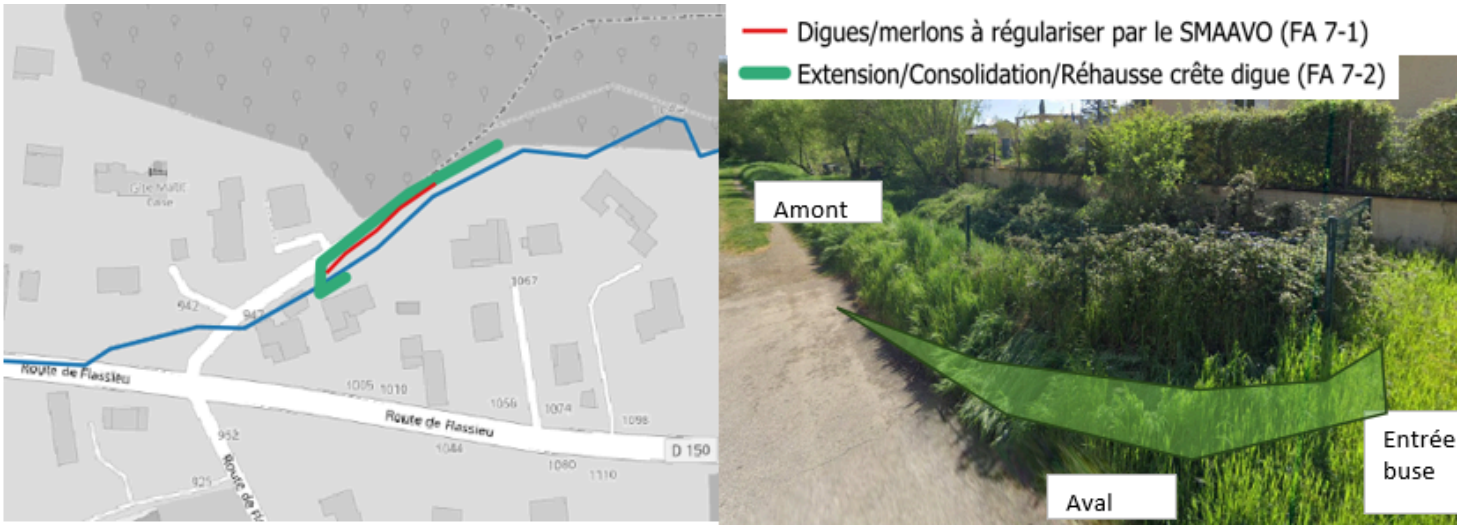
L'axe 7 est centré sur la gestion des ouvrages de protection hydrauliques, c'est-à-dire des digues, des merlons ou encore des remblais.

Ainsi, la première étape de l'axe 7 est une étude sur la régularisation des digues (6 km) jouant un rôle sur la prévention des inondations. Elle permettra notamment d'améliorer la connaissance des caractéristiques techniques et administratives, du fonctionnement hydraulique et de l'état des digues.
A ce jour, ce sont 360 personnes et 186 emplois qui sont exposés, dès une crue de l'ordre de la cinquantennale.

Cet axe prévoit également trois aménagements :

- Un système d'endiguement cohérent le long du Putaret à Chaponnay ;
- Une rehausse locale du niveau de protection du merlon en rive droite du Bié à Chaponnay ;
- La consolidation et homogénéisation du niveau de protection des digues le long du ruisseau des Manges et le long de la rive droite de la Luyne dans le quartier du Pontet.

Leur objectif est de lutter contre les inondations sur les secteurs où les merlons sont présents.



Projet de réhausse sur le Bié, Chaponnay

Où retrouver l'actu du SMAAVO ?

Pour ne rien manquer des actualités du SMAAVO, différentes plateformes sont à votre disposition :

Site du SMAAVO : smaavo.fr (abonnez-vous à la lettre d'information pour ne rien manquer !)

LinkedIn : SMAAVO - Syndicat Mixte Vallée de l'Ozon

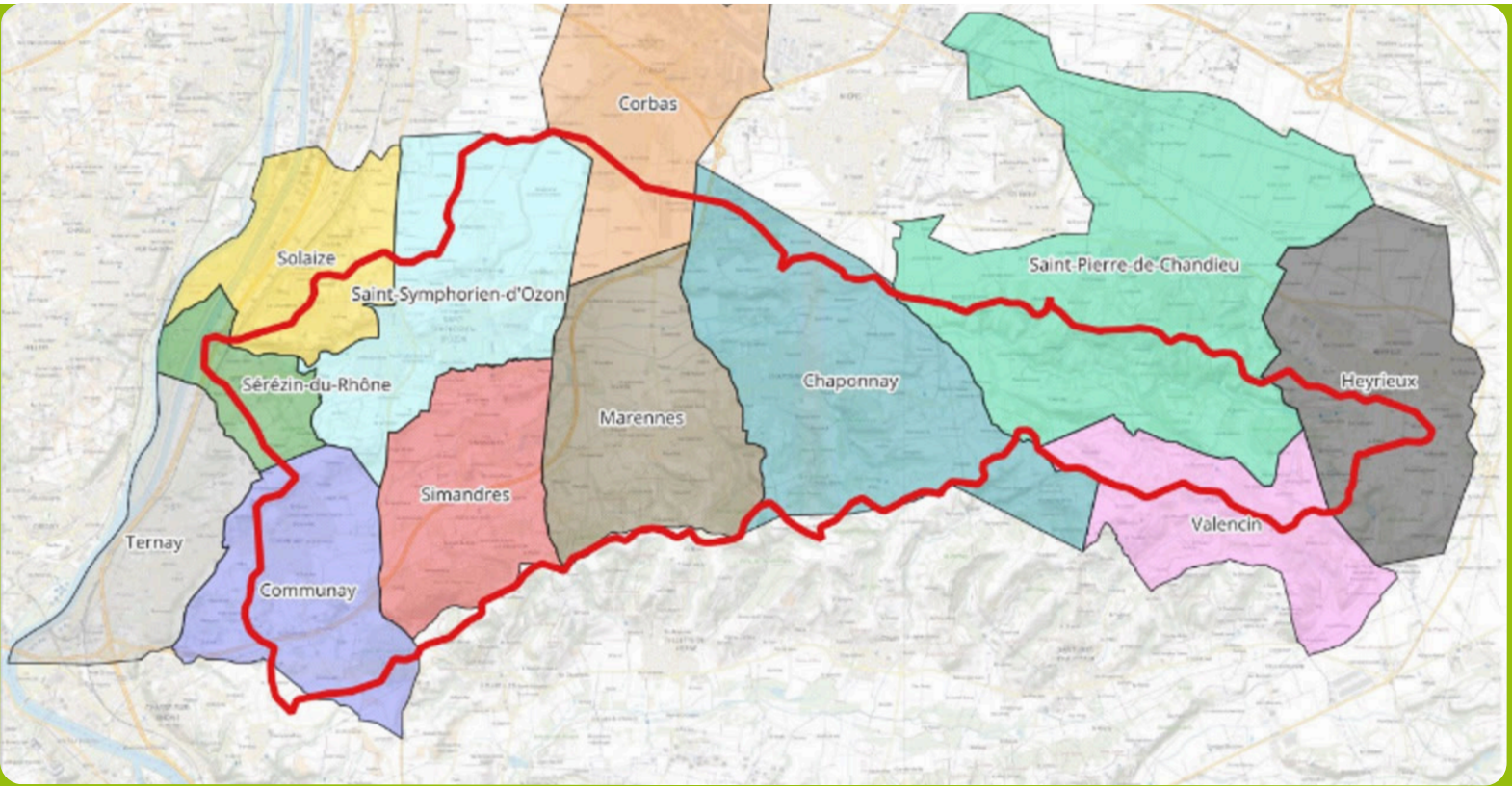
Facebook : SMAAVO - Syndicat Mixte Vallée de l'Ozon

Prochains numéros :

- **Le castor ;**
- **Les espèces remarquables.**



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLÉE DE L'OZON



Syndicat Mixte d'Aménagement
et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon
70, rue Ste Marguerite
69360 SIMANDRES

www.smaavo.fr